LA COQUILLE

Édition n° 41
Commune de Vandœuvres
Printemps 2017

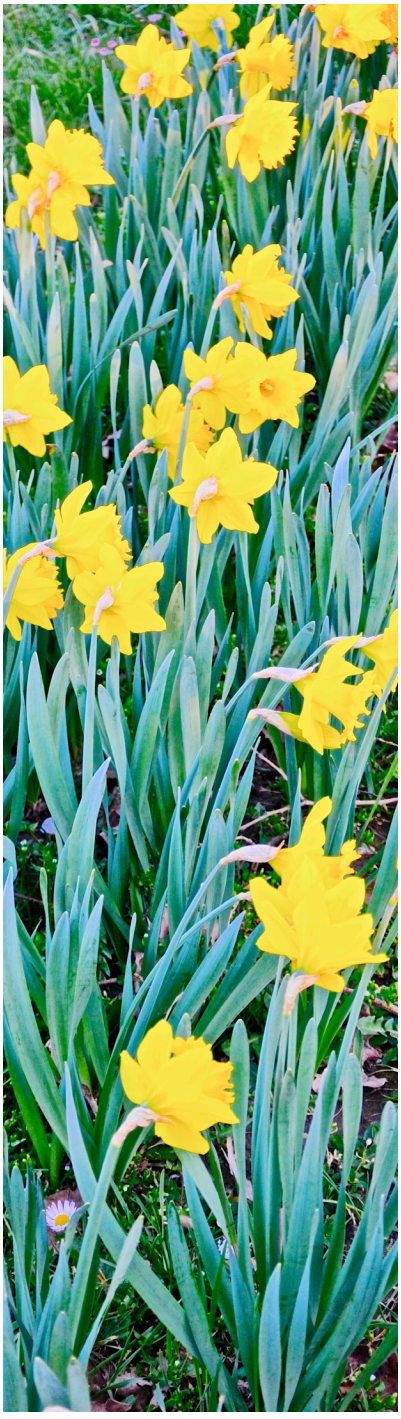

LA COQUILLE

Le Conseil municipal

SOMMAIRE

Éditorial 7

Billet du maire 8

Actualités 10

Vie communale 16

Gens d'ici 34

Commerces d'ici 40

Brèves 48

Informations communales 54

Agenda 58

Courrier des lecteurs 60

ÉDITORIAL

2017, ANNÉE DES GRANDS TRAVAUX !

Ce début d'année commencé, et je l'espère dans les meilleures conditions, vous pouvez constater que 2017 est placée sous le signe des Grands Travaux.

En effet, avec le démarrage du chantier de l'Esplanade, la révision du Plan directeur communal, l'aménagement provisoire du Parc de la Mairie, la modernisation du réseau des télécommunications et le projet de mise en valeur des fouilles archéologiques de la place du village, c'est toute la commune qui évolue.

Bien évidemment, le souci de vos Autorités est de tout mettre en œuvre afin de vous éviter les désagréments liés à ces opérations, notamment aux alentours des bâtiments scolaires où les accès sont plus difficiles.

Par ailleurs, il nous a été signalé que certains habitants ne recevaient pas la *Coquille*. Nous avons revu le processus de distribution, et cela ne devrait plus être le cas à l'avenir. J'en profite pour vous rappeler que la Commune dispose d'un site internet, www.vandoeuvres.ch, sur lequel vous pouvez également consulter votre journal, vous informer des dernières actualités et effectuer différentes démarches en ligne.

Dans la présente publication, vous retrouverez vos rubriques favorites, les comptes rendus des événements passés et la thématique des commerçants d'ici, consacrée cette fois-ci à la restauration.

N'oubliez pas que vous pouvez en tout temps nous contacter pour toute suggestion ou proposition d'amélioration concernant votre journal.

Excellente lecture, et selon le rituel, rendez-vous au prochain numéro.

Eric Provini

BILLET DU MAIRE

Réflexions rêveuses

À l'heure où la soussignée s'attelle à son traditionnel « billet », le mois de janvier n'est tout juste pas encore terminé… Il lui est donc encore possible, au nom des Autorités communales, de vous souhaiter le meilleur pour 2017 : que cette année, déjà bientôt raccourcie d'un mois, il est vrai, réponde à vos attentes les plus chères et vous permette d'accomplir vos rêves et projets en harmonie avec vous-mêmes et ceux qui vous sont proches ! Le tout, en profitant d'une excellente santé !

Comme dans toute entreprise, à Vandœuvres, il est d'usage depuis quelques années de faire le point sur les affaires communales courantes, généralement en fin d'année, ou au début de la suivante, lors des « vœux des Autorités ».

Ce bilan ayant déjà été présenté, il me vient l'envie de vous entretenir brièvement de celles et ceux qui « font » la politique de Vandœuvres. Car si l'on évoque souvent des chiffres, des dossiers, des prestations, des actions communales, on parle moins des élus eux-mêmes, qui en sont pourtant les dépositaires.

Nous avons la chance – car c'en est une – de ne pas avoir de partis politiques, au sens formel du terme, dans notre commune. Cela signifie que vous êtes élu pour ce que vous êtes réellement, pour vos idées, vos valeurs, votre personnalité. Une fois en poste, il vous appartient de rester fidèle à vous-même pour rester fidèle à votre électorat.

Cela a l'air si simple… mais ça ne l'est pas. Même élu pour soi-même et l'engagement pris, la réalité de la vie politique fait qu'il faut forcément débattre, composer, trouver des alliés. Nous ne sommes pas au pays des Bisounours !

Pour faire passer une idée ou voir avancer un projet, il faut savoir écouter, accepter de négocier, parfois tout recommencer et, souvent, transiger. Il est fréquent de devoir revenir sur ses engagements, renoncer à ses promesses, adapter sa volonté.

Cela demande beaucoup de patience, il faut être persévérant. Cela prend du temps, il faut être disponible. Il faut être fort, ne pas craindre l'adversité ni les critiques. Et, surtout, cela nécessite beaucoup d'enthousiasme, il faut savoir garder ses convictions.

Au-delà des différences et des oppositions, qui d'ailleurs font avancer le débat, il y a des hommes, des femmes, qui ont accepté de consacrer une part importante de leur temps libre et d'investir fortement de leur personne pour le bien de leur commune, la vôtre.

À l'époque des « y a qu'à, faut qu'on », ces personnes que vous avez élues méritaient que ce billet, aussi modeste soit-il dans ses ambitions, leur soit dédié, pour les remercier, tout simplement, de leur engagement.

Catherine Kuffer

ACTUALITÉS

RÉPARTITION DES TÂCHES ENTRE LES COMMUNES ET LE CANTON

Le 1er janvier 2017, les deux premiers trains de lois sur la répartition des tâches entre les communes et le canton du 18 mars 2016 (1er train) et du 1er septembre 2016 (2e train) sont entrés en vigueur.

Rappel des enjeux de la réforme
La Constitution genevoise du 14 octobre 2012 assigne aux Autorités la mission de réaliser cette répartition d'ici à juin 2018. Elle ajoute que celle-ci doit être régie par quatre principes fondateurs : la proximité, la subsidiarité, la transparence et l'efficacité. Ces principes sont rappelés dans la loi-cadre sur la répartition des tâches (LRT - A 2 04) adoptée par le Grand Conseil en septembre 2015.

Les lois désormais effectives traitent du parascolaire, de l'action sociale, du soutien aux personnes âgées, de certains aspects de la signalisation routière et du soutien à la culture. La loi-cadre précise que la répartition des tâches doit avoir un impact neutre sur les finances publiques et sur le contribuable, chaque tâche transférée d'un niveau à l'autre devant l'être avec les ressources. En attendant qu'une bascule fiscale pérennise ces transferts, cette neutralité est assurée via un fonds de régulation. Celui-ci est également entré en vigueur le 1er janvier 2017, le règlement relatif à son fonctionnement ayant été adopté en août 2016, d'entente avec les communes.
Au 1er janvier 2017, les transferts des deux premiers trains de lois adoptés représentent un total de 26 mio (17,5 mio du canton vers les communes et 8,5 des communes au canton). Au net, le canton verse 9 mio aux communes.
Les travaux de concertation entre le canton et les communes se poursuivent en ce qui concerne la politique du sport, la gouvernance d'institutions culturelles, la gestion des bâtiments scolaires, la mobilité et l'entretien routier, mais aussi l'aide aux sans-abri.

1. Parascolaire
Dès le 1er janvier 2017, les communes sont exclusivement compétentes pour le financement et l'organisation des activités du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire.

2. Politique en faveur des personnes âgées
Dès le 1er janvier 2017, les communes sont exclusivement compétentes en ce qui concerne la participation des personnes âgées à la vie sociale, la lutte contre leur isolement et le soutien aux tâches quotidiennes. Les communes peuvent déléguer tout ou partie de ces missions à une autre commune ou à une institution publique ou privée. Ces responsabilités relèvent du canton lorsque les personnes concernées reçoivent des soins à domicile, qui sont également du ressort du canton, de même que l'hébergement en institutions.
Le financement des locaux utiles aux tâches de l'institution genevoise de maintien à domicile relève désormais de la responsabilité exclusive du canton. Il en va de même pour les centres de jour. Toutefois, une partie de ce transfert ne sera effective qu'au 1er janvier 2018.

3. Action sociale
Dès le 1er janvier 2017, les communes n'ont plus à préaviser ni à cofinancer les cotisations obligatoires AVS/AI de personnes en situation précaire, cette compétence étant exclusivement cantonale.
Les communes conservent la faculté de délivrer des soutiens ponctuels à des personnes physiques dans le besoin.
La loi précise que le canton est seul compétent pour le versement de prestations sociales récurrentes, à l'exception de prestations complémentaires municipales versées en Ville de Genève.

4. Mobilité : signalisation non prescriptive
Le Conseil d'État a modifié le règlement d'exécution de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, du 18 décembre 1987 (RaLCR – rsGE H 1 05.01), par l'ajout d'un article 1A listant les mesures de circulation pouvant être mises en place par les communes sans autorisation cantonale, à compter du 1er janvier 2017. Cela concerne notamment la pose de signaux non prescriptifs, tels que les signaux de danger, le marquage d'emplacements interdits au parcage, autrement appelés « cases de livraison », ou le marquage et la pose de signaux pour les cases de stationnement destinées aux personnes handicapées.
Lorsqu'elles envisageront de mettre en œuvre les mesures décrites ci-dessus, les communes conserveront toutefois l'obligation d'aviser préalablement par courrier le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, et plus précisément, la direction générale des transports (ci-après : DGT), en y joignant un plan permettant de visualiser l'emplacement et le sens du signal.
Les communes auront également l'obligation de communiquer par voie de courriel et sans délai à la DGT les mesures réalisées, sur support numérique permettant notamment la mise à jour des données collectées sur le système d'information du territoire genevois (SITG).
Ces mesures n'exigent généralement pas la prise d'un arrêté, à l'exception de la mise en place de signaux prévoyant une limitation horaire pour les cases de stationnement destinées aux personnes handicapées. S'agissant de cette dernière mesure, sa mise en place nécessite la prise d'un arrêté, en vertu de l'ordonnance sur la signalisation routière du 5 septembre 1979 (OSR - RS 741.21) et de la LaLCR, précédée d'une mise à l'enquête publique (si la mesure est mise en place pour une durée indéterminée). La commune adressera alors au département, en sus du courrier et du plan sus-cités, un rapport d'enquête permettant à la DGT de rédiger et de publier dans la Feuille d'avis officielle l'enquête publique et l'arrêté y relatif. Pour le surplus, les communes recevront, en janvier 2017, un courrier confirmant les modalités pratiques permettant la mise en œuvre de cette nouvelle délégation de compétences.

5. Politique culturelle (L 11872)
Dès le 1er janvier 2017, les communes sont exclusivement compétentes pour le soutien à la création, ainsi que le subventionnement des institutions des arts de la scène et des manifestations culturelles.

Le canton est exclusivement compétent pour l'aide à la diffusion et au rayonnement hors des frontières cantonales, le soutien au domaine du livre (à l'exception de prix et de bourses précisés dans la loi), l'approbation des mesures d'accès à la culture proposées aux élèves des écoles, ainsi que le maintien et le développement des formations artistiques de base. Le canton est exclusivement compétent pour le subventionnement du Concours international de Genève, de la Fédération internationale des Concours internationaux de musique, du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, de la Fondation Martin Bodmer, de la Fondation romande pour le cinéma (Cinéforom), des Rencontres internationales de Genève et de l'Association pour le patrimoine industriel.
Les détails de la répartition des tâches en matière de culture sont précisés dans la loi 11872.

Service de surveillance des communes

BOÎTE D'ÉCHANGE DE LIVRES
VOUS AIMEZ LIRE ? VOUS AIMEZ PARTAGER VOS LECTURES ?

Nous avons le plaisir de vous informer que la Mairie installera prochainement deux boîtes d'échange de livres sur le territoire communal.

L'objectif de ces boîtes est de donner une seconde vie aux ouvrages que vous avez appréciés en les partageant en toute liberté, afin que de nouveaux lecteurs puissent en profiter.

Dès le mois de mars, vous pourrez venir consulter, choisir, prendre ou déposer des ouvrages aussi variés que livres d'enfants, romans, livres de cuisine, etc. aux emplacements suivants :

- Parc de la Mairie ;
- mail piétonnier du centre du village.

Mode de fonctionnement :

- Vous déposez un ou deux livres au maximum dans la boîte. Ils doivent être propres et en bon état.

- Vous prenez un livre qui vous intéresse. Lisez-le, gardez-le, faites-le suivre ou déposez-le à nouveau dans la boîte.

Nous vous souhaitons une agréable lecture.

VIE COMMUNALE

VIDE-GRENIERS

Le 5 novembre 2016 s'est tenu le premier vide-greniers et armoires de la commune.

Auparavant, un vide-greniers organisé par la Mairie avait lieu tous les quatre ans. En parallèle, une bourse aux habits et aux jouets était organisée une fois par an par Laurence Castella, de manière privée. Cette dernière ayant quitté la commune, personne n'a repris le flambeau.

Nous avons donc décidé de faire perdurer cette belle initiative en conjuguant les deux événements. Finalement, faire se côtoyer les vêtements avec la brocante, les jouets ou la porcelaine était une bonne idée.

Quarante et un exposants ont répondu présents à l'invitation des organisateurs, et c'est plus de trois cents visiteurs qui se sont succédé à la salle communale.

Après un tel succès, nous avons décidé de rendre annuel ce sympathique rendez-vous.

Notez donc déjà les dates : nous comptons sur vous les 4 et 5 novembre prochains !

Véronique Lévêque
Photographies : Jean-Louis Vaucher

MARCHÉ DE NOËL

Notre marché de Noël reste un événement incontournable année après année.

Une fois encore, cette belle journée du samedi 26 novembre 2016 a drainé nombre d'habitués de la commune ou d'autres plus éloignées pour une promenade autour des stands de qualité, colorés et délicieux.

La réussite de cette manifestation tient aussi à son ambiance magique, conviviale et chaleureuse.

Que soient remerciés pour leur engagement : le comité d'organisation, ainsi que tous ceux qui ont œuvré à la réalisation de ce bon moment.

Nous attendons avec joie le prochain marché de Noël, le 25 novembre 2017.

Claire Huyghues-Despointes
Photographies : Jean-Louis Vaucher

COURSE DE L'ESCALADE

Que de sportifs, à Vandœuvres !

Lors de la dernière course de l'Escalade, le 4 décembre dernier, pas moins de 222 Vandœuvriens ont été classés, toutes catégories confondues. Un grand nombre d'entre eux se sont illustrés par d'excellents résultats (voir le tableau ci-joint). Relevons que parmi tous ces coureurs, 58 enfants ont bénéficié de l'entraînement hebdomadaire organisé par les enseignants de l'école primaire, secondés par quelques parents motivés. Il s'agit du programme proposé par Sant«e»scalade pendant les huit semaines précédant la course et comprenant également des informations concernant l'alimentation.

Mention spéciale à Krystel Dell'Acqua et Danielle Resar, chacune 7e de leur catégorie !

Un grand bravo à tous !

Laurence Miserez
Photographies : Cristina Nucci

Catégorie	Distance	Nom et prénom	Année	Rang	Temps
Poussines A8-A8	1,736 km	Dell'Acqua Krystel	2007	7.	8.14,2
Poussines B6-B7	1,736 km	Oltramare Maelys	2009	182.	11.26,8
Poussins A8-A9	1,736 km	Vafai Alek	2008	86.	8.54,8
Poussins B6-B7	1,736 km	Vernet Gaspard	2009	56.	9.06,6
Cadettes A-B	2,341 km	Gribben Ruby	2001	21.	9.33,6
Écolières A	2,341 km	Dell'Acqua Morgane	2004	93.	10.43,5
Écolières B10-B11	2,341 km	Gömöri Siena	2005	240.	12.28,1
Écoliers A	2,341 km	Piliero Lucas	2005	58.	9.49,9
Écoliers B10-B11	2,341 km	Page Julien	2006	134.	10.36,6
Marmite Adultes	3,593 km	Foriel-Destezet Antoine	1994	1411.	50.32,8
Marmite Jeunes	3,593 km	Karbal Shadya	2002	94.	30.27,7
Cadets A-B	4,832 km	Dobis Thomas	2001	76.	20.08,7
Femmes 1-2-3	4,832 km	Rich Cathryn	1967	30.	21.37,0
Mix 2 Femmes	4,832 km	Vieux Lautens Pascale	1964	457.	30.32,0
Mix 2 Hommes	4,832 km	Padayachy David	1985	920.	37.54,4
Escaladélite Femmes	7,323 km	Genoud Yasmine	1980	158.	35.23,6
Escaladélite Hommes	7,323 km	Niblack David	1981	182.	26.47,5
Hommes 1-2-3-4	7,323 km	Stalder Michael	1992	49.	27.58,6
Mix 3 Femmes	7,323 km	Resar Danielle	1994	7.	34.15,5
Mix 3 Hommes	7,323 km	Dobis Alexandre	1995	80.	33.45,9
Walking Adultes	8,362 km	Kuster Mathilde	1972	67.	1:02.56,8
Walking Jeunes	8,362 km	Zammit Maxime	2000	11.	1:02.10,3

ESCALADE

Ce fut en une soirée très froide, en l'an deux mille et seize, le neuf de décembre, que les petits et grands Vandœuvriens se réunirent pour commémorer la victoire des Genevoués sur les Savoyards. Point de piques ni de hallebardes, mais des chansons et des déguisements pour colorer la sombre nuit. La soupe de la Mère Royaume (Isabelle Valot transformée en Ma Dalton !) réchauffa les petites mains, et le vin chaud, les larges gosiers.

Ce fut à la salle communale, magnifiquement décorée par Dame Véronique, les enfants et leurs enseignants, que cette fête historique se déroula, ce qui permit à chacun de prolonger les discussions sans se geler le bout du nez…

Tous furent ravis de cette nouvelle mouture et se réjouissent déjà de préparer canons et déguisements pour l'an prochain !

Laurence Miserez
Photographies : Jean-Louis Vaucher

VŒUX DES AUTORITÉS

Comme le veut la tradition, la première rencontre de l'année avec les Vandœuvriennes et Vandœuvriens est celle de la cérémonie des vœux pour la nouvelle année. Toutefois, la tradition n'empêche point la nouveauté et cette année, nous avons fêté l'épiphanie, et nos administrés se sont amusés à « tirer » les rois.

Après un accueil chaleureux sous un ciel étoilé de LED, Madame le Maire, au nom des Autorités, salue l'assemblée, lui présente les meilleurs vœux des élus et collaborateurs communaux pour l'an neuf et souhaite notamment la bienvenue aux nouveaux habitants de notre commune.

Catherine Kuffer procède ensuite à un tour d'horizon des actions conduites en 2016, puis informe nos administrés des projets qui seront lancés ou réalisés en 2017 et, plus particulièrement, des travaux importants qui débuteront au mois de février prochain sur la route de Meinier.

Au terme de son intervention, elle invite chacune et chacun à déguster la tartiflette en partageant le verre de l'amitié.

Enfin les couronnes des rois sont présentées et nous fêtons la reine, Janine Hagmann, ancien Maire de notre commune, et le roi, Claude Paul.

Quelle belle soirée !

Floriane Ermacora
Photographies : Jean-Louis Vaucher

ACTION INNOCENCE

S'informer pour protéger nos enfants des dérives des nouvelles technologies
Mardi 17 janvier dernier à 20 heures, les parents de l'école de Vandœuvres, Choulex, Cologny, Puplinge et Pré-Picot étaient conviés à un spectacle plein d'humour pour parler d'un sujet très sérieux qui concerne TOUS nos enfants : les dangers liés aux nouvelles technologies.

Les smartphones, les tablettes, les ordinateurs et les jeux vidéo font partie de notre quotidien. Ils ont significativement changé nos modes de vie en apportant non seulement leur lot de progrès et de plaisirs, mais également certains dangers : cyberharcèlement, images pornographiques, dépendance aux jeux vidéo, etc.

Pas simple pour nous, parents, de guider et accompagner nos enfants et nos adolescents sur ces sujets sensibles.

Action Innocence nous a permis d'y réfléchir tous ensemble dans la joie et la bonne humeur. Pari réussi !

La soirée, terminée par un apéritif offert par les Associations des parents d'élèves (APE), a remporté un succès considérable !

Pour plus d'informations :
www.actioninnocence.org

Texte et photographies :
Association des parents d'élèves de Vandœuvres (APEVAN)

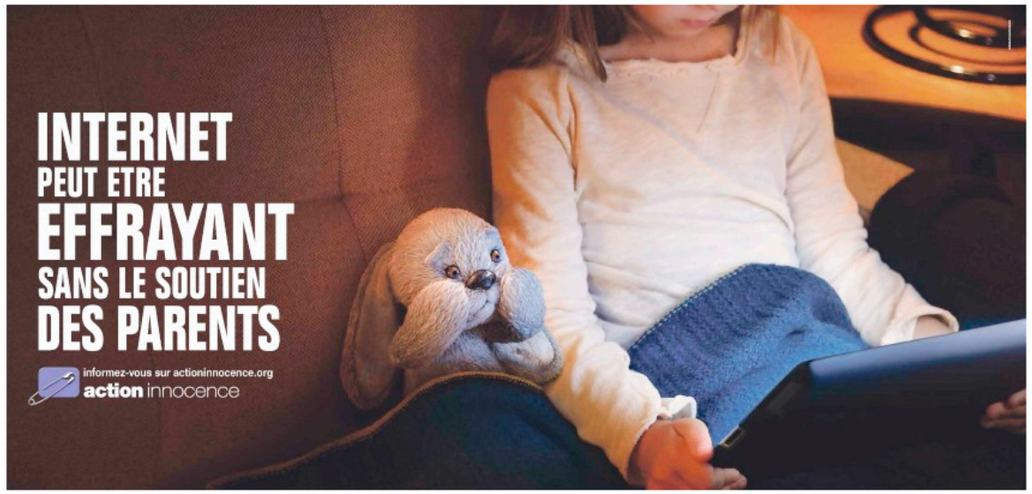

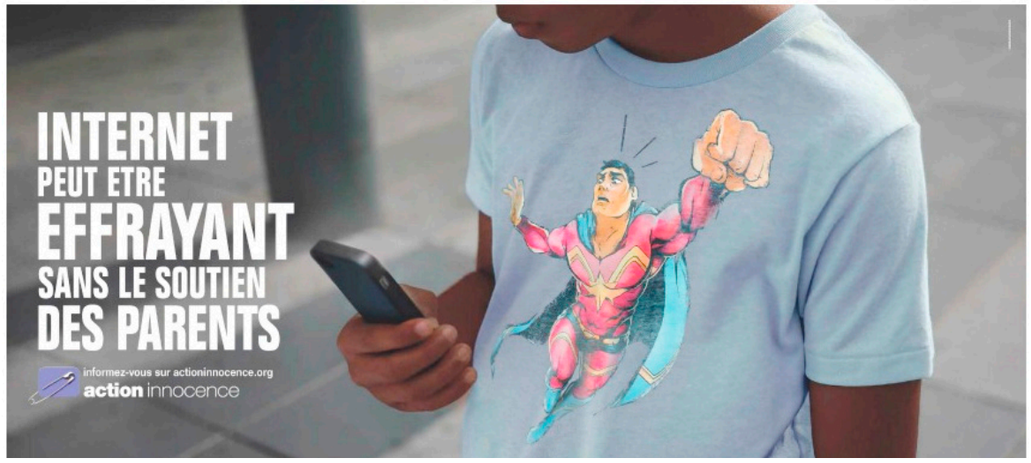

CARTON PLEIN POUR LE PREMIER LOTO DES AÎNÉS

Au vu du nombre de participants inscrits à cette nouvelle édition, nos aînés se sont retrouvés, en ce mercredi 18 janvier, non pas dans la salle de gymnastique, mais dans la salle des combles de la nouvelle école, pour le désormais traditionnel loto. Un lieu idéal pour ce genre de rencontre qui a conquis tout le monde. Beaucoup plus convivial et chaleureux, surtout grâce à la décoration originale mise en place par notre dynamique Adjointe, Véronique Levêque. Les absents regretteront de ne pas avoir pu la découvrir en pleine action, puisqu'elle a dû remplacer Jean-Pierre Gardiol au pied levé pour la « criée » des numéros.

Nos aînés, accueillis comme à l'accoutumée par le discours informatif de Madame le Maire, ont pu déguster un bon repas, préparé par l'aubergiste.

C'est grâce à une équipe dynamique de Conseillers municipaux que plus de cent aînés ont participé à ce moment convivial. De magnifiques lots ont été mis en jeu, dont une partie offerte par un généreux sponsor.

Une fois n'est pas coutume, Björn Rump n'a pas tenu son habituel discours. Michel Hagmann, qui l'a remplacé, n'a d'ailleurs pas manqué de féliciter les Autorités pour la parfaite organisation de ce loto.

Quelques heures plus tard, dans une ambiance sympathique, certains ont pu repartir avec un panier garni de lots originaux.

Pour les malchanceux, il leur faudra revenir tenter leur chance l'an prochain. Les places risquent de devenir chères si l'on en croit les nombreuses personnes présentes qui ne demandent qu'à pouvoir revenir jouer et peut-être enfin crier : « CARTON ! »

Lorin Voutat
Photographies : Hervé Despland

MAIS QUI SE CACHE DANS LE PLACARD À BALAIS ?

Depuis plusieurs années, la bibliothèque de l'école de Vandœuvres organise pour diverses occasions (Halloween, Noël, Pâques) des goûters-lecture auxquels sont conviés les enfants de tous âges pour venir écouter histoires et contes, ou assister à des spectacles de marionnettes.

Cette année, pour le goûter-lecture de Noël, le comité a invité deux conteuses professionnelles, Eveline et Jasmine.

Après avoir pris leur goûter dans un joyeux capharnaüm, les enfants et de nombreux parents se sont installés dans la salle mise à disposition par l'école de Vandœuvres et le groupe d'animation parascolaire, curieux de découvrir l'histoire de *La Sorcière du placard aux balais* de Pierre Gripari.

Quel bonheur de les voir, écoutant en silence, les yeux écarquillés, l'histoire de cette grenouille chevelue, transformée en sorcière et qui se cache… dans le placard à balais.

D'autres événements seront prochainement organisés par l'association de la bibliothèque de l'école, auxquels les membres du comité se réjouissent d'ores et déjà d'accueillir vos enfants.

La bibliothèque est ouverte le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16 h à 16 h 30, sauf vacances scolaires.

Pour les prochains rendez-vous, consulter le site www.vandoeuvres.ch.

Corine Charvoz et Jean-Louis Vaucher
Photographies : Jean-Louis Vaucher

GENS D'ICI

SAPEURS-POMPIERS À VANDŒUVRES

À l'image de notre silhouette en cette période de l'année, l'effectif de la compagnie de Vandœuvres maigrit ces dernières années, et c'est nettement moins réjouissant ! Certes, le nombre de volontaires a largement fluctué à travers les époques, mais ces dernières années, l'érosion est particulièrement forte. J'en veux pour preuve ce constat étonnant : actuellement, Vandœuvres compte 16 braves soldats du feu, alors que 10 ans plus tôt, en 2006, la compagnie comptait encore 33 membres. Grâce à l'anticipation des Autorités communales et de l'État-major, un rapprochement avec les communes voisines de Choulex et Cologny est en cours pour éviter un effectif insuffisant. La situation n'est donc pas encore alarmante, mais afin d'éviter des sueurs froides, il est temps de faire un peu de promotion pour les pompiers. Laissons-leur la parole.

La mission principale des sapeurs

Bien que composé de volontaires, le corps des sapeurs doit répondre à certains devoirs. Le plus noble d'entre eux est sans doute celui de protéger la commune et ses habitants. S'il est bien connu que les pompiers sont entraînés à lutter contre le feu et les inondations, leurs missions couvrent également le déblayage d'arbres et la destruction d'insectes lorsque ceux-ci dérangent la voie publique et qu'un danger est marqué[1].

Pour être capable de faire face à ces événements, six entraînements sont organisés annuellement par l'État-major pour l'ensemble de la compagnie. Ils se déroulent en trois parties. La première est une revue pratique et théorique des différents postes (porte-lance, hydrantier, machiniste, porteur d'appareil respiratoire, chauffeur, sauvetage à l'échelle, tronçonneuse et bien d'autres). La seconde est une mise en pratique des différents postes lors d'un exercice grandeur nature, qui permet également de contrôler la coordination entre les postes. Je reviendrai sur la troisième dans le chapitre suivant…

L'autre mission principale des sapeurs

Au-delà du sérieux, de la rigueur et du respect de la hiérarchie nécessaires pour faire face à toutes les circonstances, le corps des sapeurs-pompiers, c'est avant tout – et osons le dire – une bande de copains. La bonne entente des membres de cette institution communale n'est plus à prouver, et il vous suffira de vous rendre à un exercice pour vous en assurer. Les rires, blagues et drôleries en tout genre ponctuent nos réunions pour leur donner un caractère terriblement convivial et sympathique. Et c'est particulièrement vrai lors de la troisième partie de l'exercice, puisqu'il s'agit du repas offert par la commune pour nous remercier de notre engagement.

Cette convivialité, les pompiers la mettent également au service de la vie communale en étant un élément essentiel des principales manifestations organisées à Vandœuvres. Chaque année, ils sont fidèles au poste, que ce soit lors de la fête du 1er Août, des promotions,

1 Précisons que lorsque ces événements se produisent sur un terrain privé ou qu'ils sont d'une dangerosité relative, les pompiers ont l'interdiction de se substituer à des entreprises spécialisées. Une situation de concurrence déloyale en est la cause.

de l'Escalade ou même sur le désormais fameux stand d'huîtres au marché de Noël[2]. Difficile en effet d'imaginer ces événements sans nous.

Venez à notre rencontre

Bien que, de l'extérieur, les pompiers puissent paraître difficiles d'accès, voire intimidants, nous ne pouvons que vous encourager à venir à notre rencontre. Il n'y a qu'à voir les mines réjouies et les sourires en coin des anciens camarades qui viennent nous saluer pour comprendre que nous ne sommes pas une bande de brutes, même si – rassurez-vous – nous le sommes parfois. Pour aider à briser la glace, nous faisons le premier pas et proposons de nous présenter sous la forme de portraits individuels au cours des prochains numéros de notre journal communal. Vous découvrirez des profils aussi divers et variés que conducteur poids lourds, entrepreneur, ingénieur, ferblantier, infirmier, agriculteur et même une employée de commerce !

Dans ce numéro, nous commencerons par vous dresser les portraits de Léonard Schlaepfer, Lieutenant, et de Giuseppe Di Luca, Sergent. Ce dernier, tout comme Manuel Franscisco, Sapeur, a quitté la CP50 au 31 décembre 2016 pour une retraite bien méritée. Nous en profitons pour les remercier vivement pour leur engagement sans faille et leur motivation tout au long de ces années !

Engagez-vous

Finalement, sachez que pour faire partie de la compagnie, il y a certaines obligations à remplir :

- avoir entre 18 et 40 ans lors de l'inscription ;
- vivre sur la commune ou dans les alentours idéalement ;
- s'engager à ne rater les exercices que pour des motifs valables.

Si vous êtes tentés de nous rejoindre, vous pouvez discuter avec l'un d'entre nous lors de la prochaine manifestation ou alors contacter directement notre commandant ou les lieutenants :

Mathieu Cugno, tél. + 41 79 251 49 51,
m.cugno@sp50.ch

David Pasche, tél. + 41 76 387 35 86,
paschedavidcp50@gmail.com

Léonard Schlaepfer, tél. + 41 79 759 21 19,
leonard.schlaepfer@gmail.com

Finalement, si vous le désirez, il est possible d'assister à l'un de nos exercices annuels. Pour cela, veuillez également vous adresser au commandant.

2 Précisons que les sapeurs présents lors des manifestations le sont sous l'égide de l'Association des Sapeurs-pompiers de Vandœuvres. En effet, pour des questions statutaires et légales, le corps de sapeurs-pompiers a dû créer une association pour s'occuper des festivités communales.

PORTRAIT DU LIEUTENANT LÉONARD SCHLAEPFER

Âge : 33 ans
Profession : Entrepreneur (Expedismart)
Grade : Lieutenant
Années dans la compagnie : 12 (depuis 2005)
Passions : Boire un coup avec ses amis pompiers ; sinon, un peu de sport pour éliminer

Les raisons de mon engagement
Comme d'autres, j'ai connu les pompiers par l'engagement de mon père. Toutefois, je pense que je m'y serais engagé de toute façon, car c'est le meilleur moyen de s'intégrer à une commune et participer activement à sa vie sociale.

C'est d'ailleurs ce qui me plaît le plus aux pompiers. Nous sommes une bande de copains soudés, mais chacun vient d'un horizon différent. Au sein de notre équipe, il y a notamment des mécanos, des avocats, un paysan, un entrepreneur, un infirmier, un cantonnier, un cheminot et des Pradervand… Que des bons gars ! Nous sommes tous poussés par le même plaisir de partager un moment entre amis, d'être utiles à la commune et ses habitants. Sans compter évidemment les petites montées d'adrénaline pendant les exercices et les interventions.

Après plus de 10 ans de service, j'ai de la peine à trouver un événement qui sorte du lot. J'hésite entre mon premier et seul chat sauvé dans un arbre, les « sous-marins » flottants de la fosse septique inondée au chemin de la Cocuaz, mon premier feu, ma première intervention comme responsable ou les innombrables saucisses et burgers grillés lors des promotions et du 1er Août. Quoi qu'il en soit, que des bonnes expériences !

PORTRAIT DU SERGENT GIUSEPPE DI LUCA

Âge : 51 ans
Profession : Mécanicien
Grade : Sergent
Années dans la compagnie : 30 (depuis septembre 1986 !)
Passions : Bricolage et les pompiers

Les raisons de mon engagement
Ce qui se dégage de mes années aux pompiers est avant tout le formidable esprit de camaraderie au sein de la compagnie. Au fil du temps, j'ai connu beaucoup de monde, mais il y a toujours eu une bonne ambiance. Néanmoins, je dois avouer que la tendance actuelle à accumuler les formations et les restrictions (demandées par les Autorités genevoises pour des questions de sécurité) nuisent à l'esprit spontané et « déconneur » des pompiers.

Au cours de ma vie dans la CP50, j'ai été particulièrement marqué par une intervention morbide au chemin de la Blonde, il y a déjà plusieurs années. Un tas de fumier qui était en feu contenait le corps de quelqu'un ; le meurtrier voulait faire disparaître sa victime.

Il y a également beaucoup d'autres interventions dont je me souviens, comme le feu du restaurant de Giancarlo et Nina Carugati (les anciens propriétaires du *Restaurant du Cheval-Blanc*). Mais aussi un incendie au chemin de Lulasse et les innombrables inondations du chemin de la Seymaz. D'ailleurs, c'est nickel depuis que des travaux de réaménagement du cours d'eau ont été réalisés.

Finalement, il faut aussi mentionner que les voyages sont toujours d'excellents moments, avec quelques épisodes mémorables, comme la fois où l'un d'entre nous a été retenu à la frontière de Saint-Pétersbourg !

COMMERCES D'ICI

AUBERGE DE VANDŒUVRES

Il y a maintenant plus de 37 ans que, le samedi 1er décembre 1979, Danièle et Didier Jacquet reprenaient l'*Auberge communale de Vandœuvres* et y assuraient leur premier service. Le plat du jour – un navarin d'agneau – était proposé à Fr. 8,50 et le café à Fr. 1,50.

Ce fut sur recommandation de Frédy Girardet que Jean de Toledo, alors Conseiller municipal, démarcha Didier Jacquet qui accepta de reprendre la place laissée vacante par Roland Hermitte.

Issu d'une famille de restaurateurs sur trois générations, Didier Jacquet a suivi l'école hôtelière de Thonon avant de faire ses premières armes dans le restaurant de son grand-père, *Le Béarn*, quai de la poste, à Genève ; il fut ensuite employé à l'enseigne parisienne le *Lucas Barton*, puis sur les bateaux de croisière de la compagnie Paquet, avant de revenir dans la région lémanique travailler à la fameuse *Auberge de Crissier*.

Didier Jacquet propose une cuisine française du terroir, raffinée et de saison, spécialisée notamment dans les poissons et crustacés, le gibier en période de chasse, ainsi que les glaces et les desserts.

Le service en salle est assuré par Danièle, secondée de Brigitte Taleb qui les a rejoints il y a maintenant quatorze ans. Lors des manifestations communales, l'équipe est complétée par Marjorie, la fille de Danièle et Didier.

L'auberge est un espace polymorphe, avec d'un côté le restaurant gastronomique, de l'autre le bistrot avec plat du jour à midi. Au sous-sol se trouve une salle de banquets et, à l'extérieur, une terrasse très agréable en saison. Un service traiteur à domicile est proposé, ainsi que des plats à l'emporter.

L'établissement, qui détient le label « fourchette verte », collabore avec le restaurant scolaire de l'école de Vandœuvres *Sel et Poivre* depuis sa création en 1999. Il fournit également des repas à une école d'une commune voisine, ce qui représente environ trois cents repas par semaine.

Le restaurant est également « Ambassadeur du terroir genevois » de longue date, témoignant d'une promotion des produits agricoles du canton selon les exigences de la charte.

L'auberge est ouverte tous les jours à midi sauf le mercredi, et le soir du jeudi au samedi.

Jean-Louis Vaucher
Photos : Danièle et Didier Jacquet

Auberge de Vandœuvres
Didier Jacquet
Route de Choulex 2, 1253 Vandœuvres
Tél. + 41 22 750 18 64
di.jacquet@aubergedevandoeuvres.com

RESTAURANT DU CHEVAL-BLANC

Depuis 2001, Sébastien Erbeia est à la tête du *Restaurant du Cheval-Blanc*, dont l'excellente réputation s'étend bien au-delà des frontières de la commune. Avec sa fidèle équipe, il cultive l'art du bon goût à l'italienne. À chaque nouvelle saison, les différentes suggestions viennent compléter avec bonheur les classiques qui ont fait la renommée de la maison depuis 1972 déjà.

L'été dernier, l'ensemble du restaurant a fait peau neuve. La justesse du choix des couleurs, ainsi que le nouvel éclairage, amènent une touche de modernité tout en gardant l'esprit de tradition de l'établissement. Des nouvelles salles de banquets permettent de privatiser des espaces conviviaux pour vos soirées ou autres événements. Et bien sûr, dès le printemps, les deux magnifiques terrasses prolongent le sentiment de se trouver en Italie, lieu de toutes les saveurs dont le Cheval-Blanc est l'un des meilleurs ambassadeurs.

Jouxtant le Cheval-Blanc, le *Primo Caffè*, ainsi nommé en hommage au grand-père de Sébastien, propose une cuisine simple et familiale, bien évidemment issue de la tradition italienne. Et, pour les jeunes et moins jeunes, les pizzas sont aussi à emporter !

Texte : Eric Provini
Photographies: Sébastien Erbeia

Restaurant du Cheval-Blanc
Sébastien Erbeia
Route de Meinier 1, 1253 Vandœuvres
Tél. + 41 22 750 22 20
info@chevalblanc.ch

Heures d'ouverture :
Mardi au samedi de 12 h à 14 h et 19 h à 24 h
Fermé le dimanche et lundi

BOULANGERIE TEA-ROOM

Depuis novembre 2015, la commune a un nouveau boulanger ou, plus précisément, trois boulangers et un pâtissier qui officient dans le laboratoire du 8, route de Meinier. C'est Myriam, la charmante vendeuse, qui nous reçoit. Le patron, Sergey Izmalkin, tient à ce que tout soit fait maison et de manière artisanale : le pain, les viennoiseries et les gâteaux.

Il est aussi possible de commander un gâteau pour un anniversaire ou n'importe quel événement, de réserver un cocktail, ou de consommer sur place les fameuses tartines du dimanche ou simplement une ciabatta salade, sur le pouce, à l'heure du déjeuner.

Texte et photographies :
Véronique Lévêque

Boulangerie – Pâtisserie – Tea-room
Sergey Izmalkin
Route de Meinier 8, 1253 Vandœuvres
Tél. + 41 22 794 25 85

Heures d'ouverture :
Mardi au vendredi de 7 h à 16 h
Samedi et dimanche de 8 h à 16 h 30
Fermé le lundi

BRÈVES

BIENVENUE AU NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Michael Andersen, âgé de 25 ans et d'origine bernoise, est né à Genève.

Après avoir suivi toute sa scolarité obligatoire dans le canton de Genève, il a obtenu sa maturité cantonale au collège Calvin en 2010.

Par la suite, il a décidé de poursuivre une formation universitaire à la Faculté des Hautes études Commerciales (HEC), de laquelle il est ressorti diplômé en janvier 2014.

Après plusieurs stages, notamment en audit dans une fiduciaire genevoise, Michael a décidé de se spécialiser dans le domaine de la fiscalité d'entreprise, domaine dans lequel il exerce depuis bientôt deux ans.

Depuis 2016, il suit, en parallèle de son travail, une formation afin d'obtenir le diplôme d'expert fiscal suisse.

Notre collègue est également très sportif : il pratique le golf depuis de nombreuses années et participe aussi aux interclubs genevois de badminton, sport qu'il essaie de pratiquer plusieurs fois par semaine.

Floriane Ermacora
Photographie : Jean-Louis Vaucher

FIBRE OPTIQUE

Encore la fibre optique, me direz-vous. Nous n'y croyons plus !

Et pourtant, tous les habitants de Vandœuvres bénéficieront, au plus tard à fin 2017, d'une bande passante à haut débit. En effet, à la fin de l'année dernière, le Conseil municipal a voté un crédit de Fr. 225'500.–, permettant à l'Exécutif de signer un contrat pour le développement de l'« Ultra Large Bande ». Autrement dit, Swisscom, qui a déjà commencé ses interventions sur le terrain, implante dans la commune de nouveaux relais (PUS) qui permettent d'amener un très haut débit ou de renforcer la bande passante de ceux déjà existants.

Si je me permets de revenir sur ce sujet récurrent et à ce jour insatisfaisant, c'est pour vous informer que vous devrez peut-être adapter votre abonnement (avec n'importe quel opérateur) pour pouvoir bénéficier de l'augmentation du débit de la bande passante dans votre quartier. À signaler encore, sans vouloir être trop technique, que le haut débit ne sera pas le même dans tous les secteurs, les armoires relais n'étant pas toutes de la même génération. Ce qui est certain, c'est que le haut débit minimum proposé est tout à fait suffisant et adapté pour la quasi-totalité des ménages, et que si la commune n'avait pas adhéré à ce programme en le finançant partiellement, il aurait fallu attendre les années 2023-2025 pour obtenir un débit correspondant aux besoins actuels.

ZONE 30 KM/H DANS LA PARTIE NORD DE LA COMMUNE

Le plan de circulation communal 2003 prévoyait trois zones à 30 km/h sur le territoire. Deux d'entre elles ont été réalisées en 2004 et 2010 : celle du quartier de la Blonde-Buclines-Petit-Pont et celle du secteur Cocuaz-Troupe-Pré-Moineau-Peutets.

Le nord de la commune bénéficiera d'une telle zone dans les prochains mois. Quelques riverains, inquiets de voir le trafic de transit augmenter sur des chemins manifestement de desserte de quartier, sont venus trouver les Autorités, il y a quelques années déjà, pour demander la mise en place de mesures de modération du trafic.

À l'écoute de ces craintes légitimes, le Conseil municipal a accordé le crédit nécessaire aux travaux de génie civil, d'un montant de Fr. 414'000.–, le 23 mai 2016. L'autorisation de construire avait été délivrée le 11 septembre 2015.

Bien que conscient de la longueur de la mise en œuvre de cette zone de modération, l'Exécutif a toutefois souhaité la reporter au printemps 2017. En raison des déviations qui seront mises en place sur les routes de la région, il craint que des travaux, même ponctuels, aient un effet plus pervers que salvateur sur les chemins de ce quartier, proche de deux chantiers importants, celui de la route de Pressy 17 et celui de l'Esplanade.

RENFORCEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Depuis le numéro de la *Coquille* du printemps 2016, qui présentait la voirie communale, celle-ci a vu sa composition modifiée et renforcée. Voici le portrait des deux nouveaux venus.

Le 1er décembre, c'est Timothé Riotton qui a rejoint les cantonniers de Vandœuvres. Âgé de 22 ans, porteur de cinq CFC et bénéficiant déjà d'une expérience communale, Tim2 – ainsi surnommé vu la présence à la voirie d'un premier Timothée, Timothée Gourdou-Labourdette – assumera les mêmes prestations que ses collègues : entretien des routes, des espaces publics et de la déchetterie, piquets de neige, préparation des manifestations, livraison de matériel, maintien et réparation des véhicules et des machines, fleurissement des chemins. Avec peut-être une prédilection pour cette dernière tâche…

Quant au quatrième cantonnier, Mathieu Gonin, vous le connaissez certainement, puisqu'il travaillait déjà ponctuellement, depuis bientôt un an et demi, dans ce service. Ayant fait ses preuves et aujourd'hui déterminé à passer sa maturité en suivant les cours au collège du soir, il occupe un poste à 65 % depuis le 1er janvier dernier et assume la même polyvalence, dans la mesure où sa formation actuelle le lui permet.

La commune bénéficie donc désormais, et à nouveau, d'une voirie composée de quatre employés. Ce qui n'est pas de trop, vu l'augmentation de la charge des prestations en tous genres qui forment leur quotidien. Mandatée pour l'entretien des espaces verts et des bacs à fleurs, l'entreprise de Giovanni Dal Busco offre des prestations complémentaires. Nous aurons le plaisir de revenir sur ce mandat communal dans un prochain numéro.

Catherine Kuffer
Photographies : Christophe Schmidt

INFORMATIONS COMMUNALES

LE BIBLIOBUS À VANDŒUVRES

Le bibliobus vous propose un vaste choix d'ouvrages pour adultes, enfants et adolescents : des romans, des documentaires, des livres en grands caractères, des livres audio, des bandes dessinées, des mangas, des albums, et bien plus encore.

Quatre bibliobus desservent le canton dans près de 36 points de stationnement, et ce dans 29 communes, en partenariat avec l'Association des communes genevoises (ACG).

À Vandœuvres, le bibliobus est présent un jeudi par mois de 14 h à 17 h.

Les prochaines dates de passage seront :

23 mars • 20 avril • 18 mai •
15 juin • 13 juillet • 5 octobre • 2 novembre •
30 novembre

Informations pratiques
Attention : changement de lieu dès 2017. Le bibliobus stationnera à la route de Pressy, devant l'entrée de l'ancienne école.

S'inscrire
L'inscription est gratuite pour tous les habitants du canton de Genève sur présentation d'une pièce d'identité. Elle donne accès à l'ensemble du réseau des bibliothèques municipales.

Emprunter, prolonger et réserver
Tout emprunt nécessite la présentation de la carte d'emprunteur. Elle est nominative et non transmissible.

Vous pouvez emprunter jusqu'à 20 documents et 10 magazines sur l'ensemble du réseau pour une durée de 28 jours. Vos emprunts peuvent être prolongés à 3 reprises. De plus, si un document n'est pas présent dans le bus, vous pouvez le réserver sur place, par courriel ou téléphone.

Retrouvez toutes les informations sur
www.bm-geneve.ch
ou contactez-nous :
+ 41 22 418 92 70 (répondeur 24 h/24 h)
hors-murs.bmu@ville-ge.ch

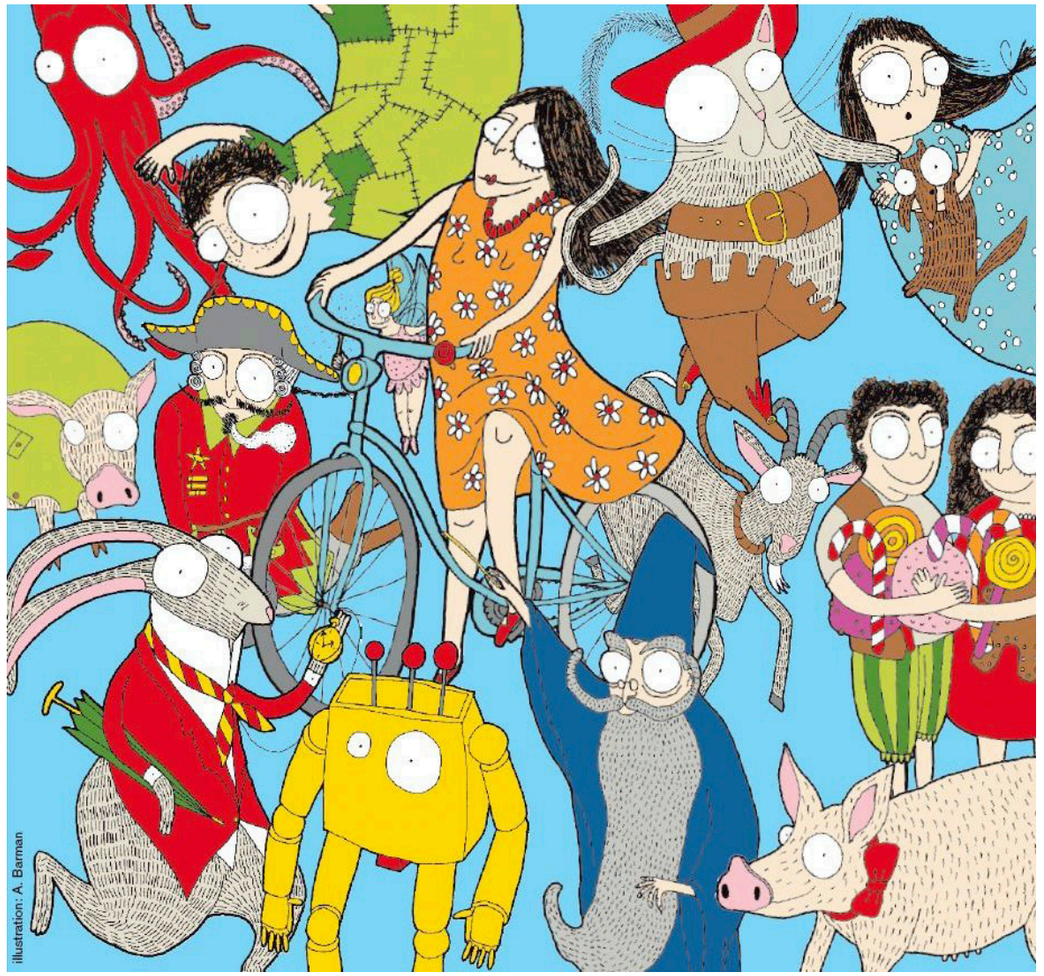
illustration : A. Barman

N'oubliez pas la reprise du marché de Vandœuvres

en venant découvrir les saveurs des fruits et légumes
cultivés avec passion sur le sol genevois.

TOUS LES MARDIS MATIN
8 h à 12 h, place de Vandoeuvres

AGENDA

UN JEUDI PAR MOIS :
23 MARS, 20 AVRIL, 18 MAI,
15 JUIN, 13 JUILLET,
5 OCTOBRE, 2 NOVEMBRE,
30 NOVEMBRE 2017
BIBLIOBUS, tél. + 41 22 418 32 50
14 h à 17 h, route de Pressy, devant l'entrée de l'ancienne école
Inscription gratuite sur présentation d'une pièce d'identité

MARS

4 AU 24 MARS 2017
VERNISSAGE LES 4 ET 5 MARS
DE 11H À 17H
EXPOSITION SCULPTURE DESSIN ESTAMPE
TERRITOIRES ET INVESTIGATIONS
PASCAL LIENGME, VANDŒUVRES
Galerie Marianne Brand, rue Ancienne 20, 1227 Carouge
Je-ve 14h30 à 18h30 ; sa 14h à 17h et sur rendez-vous
www.art7-carouge.com

16 MARS 2017
INVITATION AU THÉÂTRE DU CRÈVE-CŒUR
ERIK SATIE OU L'INCONNU D'ARCUEIL
20 h
Sur inscription – détails à venir

20 MARS 2017
CONSEIL MUNICIPAL
19 h 30, salle du Conseil

23 MARS 2017
SOIRÉE DES JEUNES
Détails à venir

AVRIL

24 AVRIL 2017
CONSEIL MUNICIPAL
19 h 30, salle du Conseil

27 AVRIL 2017
INVITATION AU THÉÂTRE DU CRÈVE-CŒUR
LA VALSE DU HASARD
20 h
Sur inscription – détails à venir

MAI

6-7 MAI 2017
HARMONY GENÈVE MARATHON FOR UNICEF
Détails à venir

7 MAI 2017
CONCERT DU CHŒUR DE VANDŒUVRES-CHOULEX-COLOGNY
MUSIQUE SACRÉE FRANÇAISE POUR SOLISTES, CHŒUR ET ORGUE – LISZT, FRANCK, SAINT-SAENS
Didier Bonvin, direction
18 h, temple de Vandœuvres
Entrée payante : Fr. 25.– adultes, Fr. 20.– étudiants, AVS, enfants jusqu'à 16 ans gratuit.

13 MAI 2017
INSCRIPTIONS AU PARASCOLAIRE
7 h 30 à 12 h 30, centre communal, salle Foyer

17 MAI 2017
INSCRIPTIONS AU PARASCOLAIRE
15 h 30 à 20 h 30, centre communal, salle Foyer

21 MAI 2017
VOTATIONS
10 h à 12 h
Centre communal, local de vote, 1er étage

29 MAI 2017
CONSEIL MUNICIPAL
19 h 30, salle du Conseil

JUIN

7 JUIN 2017
SORTIE DES AÎNÉS
Sur inscription – détails à venir

26 JUIN 2017
CONSEIL MUNICIPAL
19 h 30, salle du Conseill

COURRIER DES LECTEURS

Chers Lecteurs,

Cette page vous est spécialement dédiée.

Si vous souhaitez que vos opinions, coups de cœur, suggestions, anecdotes, photographies de Vandœuvres ou même vos recettes favorites soient publiés dans ce journal, sous la rubrique « courrier des lecteurs », alors contactez-nous !

Adresse postale
Mairie de Vandœuvres
Route de Vandœuvres 104
1253 Vandœuvres
Adresse courriel
l.waechter@vandoeuvres.ch

Veuillez transmettre à l'équipe qui a conçu la nouvelle *Coquille* toutes mes félicitations : elle a tout pour plaire, tant par sa présentation que par son contenu.

Françoise Buffat, journaliste

IMPRESSUM

Impression
Imprimerie du Cachot - 1218 Le Grand-Saconnex
Journal tiré à 1'100 exemplaires sur papier Color Copy certifié FSC

Éditeur
Commune de Vandœuvres – 1253 Vandœuvres

Graphisme et mise en page
Jonathan Davet

Rédacteur responsable
Eric Provini – 1253 Vandœuvres

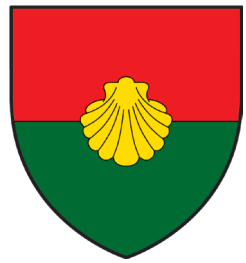

www.vandoeuvres.ch